Image not found or type unknown

Demande de nationalité française par filiation

Par **larem**, le **28/03/2010** à **16:56**

Bonjour,
je suis une algérienne j'ai 27ans et je suis marie mes parent sont divorcés
et mon père s'est remarier avec une algérienne de nationalité française née en France , mon père a rejoint la France a pré 05ans il a acquis lui aussi la nationalité française pendant cette période moi j'avais 21ans ma second soeure avait 19ans , la troisième avait 17ans et mon dernier frère avais 15ans .
ma question et la suivante :
es-que moi et mes frère en pourrai demander la nationalité française par filiation

Par **chentouf brahim**, le **30/03/2010** à **14:57**

bonjour

vous n'avez pas le droit de demander la nationalité française par filiation parceque j'ai compris de votre question que vous étes tous résidées en algérie, le code civil français demande une résidence de cinq années en france et le demandeur doit étre mineur,

pour toi vous avez uneautre possibilitè de demander la nationalité française par naturalisation

à votre disposition

Brahim Chentouf

consultant juridique

//chentouf.over-blog.net

Par **larem**, le **30/03/2010** à **17:04**

es-que vous pourrai m'indiquer les démarche a suivre pour demander la nationalité française par naturalisation .
merci de me rependre

Par **larem**, le **30/03/2010** à **17:05**

es-que vous pourrai m'indiquer les démarche a suivre pour demander la nationalité française par naturalisation .
merci de me rependre

Par **chentouf brahim**, le **30/03/2010** à **18:51**

si vous etes en algérie tu doit se présenter au consulat de france la plus proche de votre résidence tu trouveras tous informations concernant ce demande.

Brahim Chentouf
consultant juridique

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés